

Beauvais, le 22 juin 2009

Monsieur
Député de l’OISE

Monsieur le Député,

L’assemblée nationale examinera le projet de loi relatif à la mobilité des fonctionnaires les 2, 3 et 6 juillet 2009.

S’il est adopté en l’état, ce projet de loi permettra :

- de licencier les fonctionnaires (article 7). Lorsque l’emploi est supprimé ou susceptible de l’être, le fonctionnaire est mis dans une situation de réorientation professionnelle. Si la réorientation n’aboutit pas, il est mis en disponibilité d’office sans rémunération avant licenciement ! Existe-il un fonctionnaire qui n’a pas connu de restructuration récemment ? Pas à la Direction Générale des Finances Publiques en tout cas.
- le cumul d’emplois dans les 3 versants de la Fonction publique (article 8). CRS le matin, infirmier l’après midi.
- le recours à l’intérim (article 10).

Ce projet de loi est une attaque gravissime au statut de la fonction publique qui fera au moins 2 perdants :

- Les fonctionnaires, eux-mêmes, qui perdront leur garantie d’emploi.
- Les usagers au sens large qui bénéficieront d’un service rendu de moindre qualité du fait d’un niveau de qualification moindre des agents.

Concernant plus spécifiquement la Direction Générale des Finances Publiques, cette baisse de qualité du service rendu se fera également sentir au niveau des élus locaux. Le conseil en matière de gestion publique ne sera probablement plus au niveau escompté.

Des informations en ma possession, il semble que peu de vos confrères entendent déposer des amendements à ce projet de loi. Seul un député serait amené à demander la suppression des articles susvisés.

A quelques jours de l’ouverture de la discussion devant l’assemblée nationale, je souhaiterais connaître la position que vous entendez adopter au cours des débats. En effet, il me paraît utile que les fonctionnaires connaissent la position de leurs élus sur un texte qui impactera, de manière significative, leur avenir professionnel.

Dans l’attente de vous lire, je vous prie d’agréer, Monsieur le député, l’expression de ma considération distinguée.

Le secrétaire départemental

Olivier VALEYRIE